



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08 / 07 / 2024

Dossier complet le : 08 / 07 / 2024

N° d'enregistrement : 2024/5001

1 Intitulé du projet

Accueil d'alcools de bouche au sein de l'entrepôt KUEHNE+NAGEL de Villeneuve-Saint-Germain.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Kuehne + Nagel

Kuehne + Nagel

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

3 3 3 5 8 3 4 6 6 0 0 0 5 2

Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

LAHAYE

ALAIN

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à aut	Rubrique 4755-2 : le projet prévoit d'accueillir 1352 m3 d'alcool de bouche assimilables à des liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 en raison d'un taux d'alcool volumétrique (TAV) > à 17%, ce qui correspond au régime de l'Autorisation sous la rubrique 4755-2.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet)

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet correspond à l'accueil d'alcools de bouche au sein des cellules B, D et E de l'entrepôt KUHENE+NAGEL de Villeneuve-Saint-Germain.

Ce projet n'occasionne aucun travaux ; les alcools de bouche seront stockés au sein d'emplacements existants.

4.2 Objectifs du projet

Dans le but de garantir la pérennité de ses activités, KUEHNE+NAGEL souhaite accueillir les alcools de bouche d'un nouveau client au sein de son entrepôt de Villeneuve-Saint-Germain.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet n'engendrera pas de travaux particuliers, les alcools de bouche seront stockés au sein d'emplacements existants à l'intérieur de cellules existantes.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation du site ne sera pas significativement modifiée par le projet ; les alcools de bouche seront en effet stockés sur des emplacements existants.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site logistique, soumis à autorisation Seveso seuil haut, a été autorisé au titre des ICPE par l'arrêté préfectoral n °IC/2011/160 du 5 novembre 2011 et par les arrêtés préfectoraux complémentaires n°IC/2018/015 du 20 janvier 2018, n°IC/2020/153 du 21 septembre 2020 et n°IC/2022/262 du 29 décembre 2022.

Après analyse des éléments d'appréciation du caractère substantiel du projet de modification au regard de la note DGPR du 20 décembre 2021, l'ajout d'une nouvelle rubrique sous le régime de l'autorisation (4755-2) constitue une modification notable, mais non substantielle. Le projet va donc être porté à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation en application de l'article L181-14 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Alcools présentant un volume d'alcool inférieur à 17 % : 4037 m ³ soit 4037 tonnes (1510) + Alcools présentant un volume d'alcool entre 17 et 39 % : 1101 m ³ soit 1079 tonnes (4755) + Alcools présentant un volume d'alcool entre 40 et 49 % : 870 m ³ soit 827 tonnes + Marge d'accueil de 250 m ³ soit 236 tonnes supplémentaires (4755)	Le volume maximal prévu est de 6490 m ³ (6399 tonnes) dont 2362 tonnes assimilables à des liquides inflammables de catégorie 2 ou 3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : FLANDRES DUNKERQUE 1940

Lieu-dit : _____

Localité : VILLENEUVE ST GERMAIN

Code postal : 0 2 2 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 22' 17" E Lat. : 4 9 ° 22' 31" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site logistique a été autorisé au titre des ICPE par l'arrêté préfectoral n°IC/2011/160 du 5 novembre 2011 et par les arrêtés préfectoraux complémentaires IC/2018/015 du 20 janvier 2018, IC/2020/153 du 21 septembre 2020 et IC/2022/262 du 29 décembre 2022.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'interfère avec aucun périmètre de ZNIEFF. La ZNIEFF I la plus proche (Ravins, côtes et ru de Billy-sur-Aisne) se situe à 1km au sud du site, de l'autre côté de la RN31.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'interfère avec aucun périmètre couvert par un arrêté de protection de biotope. La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est située à plus de 3,5 km au sud-ouest du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'interfère avec aucun espace protégé.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) arrêté le 26 février 2015 concerne les axes routiers RN2 et RN31 à proximité de l'établissement KUEHNE+NAGEL. Le seul aspect du projet pouvant engendrer du bruit est le doublement de la circulation de PL par rapport à la situation actuelle (65 PL/jour estimés contre 30 aujourd'hui), qui demeure néanmoins largement sous les niveaux envisagés au sein de l'étude d'impact de 2016 (440 PL/jour).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas à proximité d'un bien inscrit au patrimoine mondial, ou d'un monument historique ou d'un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une zone ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT KUEHNE+NAGEL approuvé le 16 août 2010. Le projet ne modifie pas le niveau de risque du site et n'engendre pas de zones de dangers supplémentaires à l'extérieur du site. Les communes de Villeneuve-Saint-Germain et Vénizel sont par ailleurs
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concernées par le plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la Vallée de l'Aisne, révisé et approuvé le 16 mars 2015 pour la première commune et le 22 décembre 2009 pour la seconde. Le site est en dehors des zones à risque.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans la base de données BASIAS ou BASOL. Des investigations de terrain, réalisées en juin 2021, ont montré l'absence de marqueur significatif d'une activité industrielle dans les sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, il s'agit de la ZRESout de l'Albien (source : SIGES Seine-Normandie)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Villeneuve-Saint-Germain et de Vénizel ne comptent pas de sites inscrits. Les sites inscrits les plus proches sont : - le centre urbain de Soissons ; situé à 3 km à l'ouest du site (arrêté du 14 mai 1982), - le village de Septmonts, situé à 3,5 km au sud de Villeneuve-Saint-Germain

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'existe aucune zone Natura 2000 aux alentours du site. Les zones Natura 2000 les plus proches sont localisées à environ 20 km et plus du site (6 sites les plus proches : Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps ; Forêts picardes : Massif de Saint Gobain ; Collines du Laonnois Oriental ; Massif forestier de Retz ; Coteaux de la vallée de l'Automne)</p>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les sites classés les plus proches sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le « Chaos », amas de rochers situé à Billy-sur-Aisne, à 2,7 km au sud du site (arrêté du 20/03/1912) ; - le rocher de la pierre frite à Crouy, situé à 5 km au Nord du site (arrêté du 20/03/1912) ; - le Château de Villeneuve-Saint-Germain à 1,6 km au nord-ouest et partiellement classé monument-historique

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas l'activité du site par rapport à la situation actuelle.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas l'activité du site par rapport à la situation actuelle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera aucun travaux particulier.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera aucun travaux particulier.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera aucun travaux particulier.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Resources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas l'activité du site par rapport à la situation actuelle.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera aucun travaux particulier. Il ne modifie pas l'activité du site par rapport à la situation actuelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone Natura 2000 ne se trouve aux abords du site. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 20 km. Les activités du site Kuehne + Nagel n'auront pas d'incidence sur cette zone Natura 2000 compte tenu de la distance d'éloignement entre le site et la zone Natura 2000 et du fait que le site n'occasionne pas de rejets intempestifs de façon chronique. Par ailleurs, le projet ne modifie pas l'activité du site par rapport à la situation actuelle.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera aucun travaux particulier. Il ne modifie pas l'emprise actuelle du site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2362 tonnes des alcools de bouche qui seront accueillis au sein des installations sont assimilables à des liquides inflammables de catégorie 2 ou 3. Ces tonnages seront répartis au sein des cellules B, D et E pour lesquelles des modélisations de flux thermiques ont été réalisées. Ces modélisations n'ont mis en évidence ni de zones de danger en dehors des limites de site ni d'effets domino en interne.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villeneuve-Saint-Germain est concernée par le risque inondation liée à la vallée de l'Aisne. Toutefois, le site est situé en dehors des zones d'aléas.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité d'entreposage et de logistique d'alcools de bouche qui sont des produits alimentaires, n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité d'entreposage et de logistique d'alcools de bouche qui sont des produits alimentaires, n'engendre pas de risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic de poids lourds fréquentant les installations doublera par rapport à la situation actuelle (65 PL/jour estimés contre 30 aujourd'hui), ce qui demeure néanmoins largement sous les niveaux envisagés au sein de l'étude d'impact de 2016 (440 PL/jour).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des émissions sonores indirectes seront émises en raison du trafic de poids lourds évoqué ci-dessus, dans des proportions cependant bien inférieures à celles présentées dans l'étude d'impact de 2016.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de logistique n'utilise pas de matériels pouvant engendrer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de logistique n'utilise pas de matériels pouvant engendrer des odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de logistique n'utilise pas de matériels ou machines pouvant avoir un impact vibratoire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de logistique n'utilise pas de matériels ou machines pouvant avoir un impact vibratoire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage extérieur du site est constitué de projecteurs placés en façade pour éclairer les quais, de lampadaires pour les voiries et les zones de stationnement et de bornes basses au niveau des espaces
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	verts. Ces sources sont localisées à proximité immédiate du bâtiment.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des émissions atmosphériques indirectes seront émises en raison du trafic de poids lourds évoqué plus haut, dans des proportions cependant bien inférieures à celles présentées dans l'étude d'impact de 2016.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de rejet d'effluents de type industriel. Les eaux usées domestiques et pluviales sont rejetées au réseau communal.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de voirie sont pré-traitées par un séparateur à hydrocarbures correctement dimensionné. Le projet ne modifie pas les usages et les rejets d'eau du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité d'entreposage n'utilise pas de procédé industriel pouvant être une source d'effluents à l'origine d'une pollution du sol et du sous-sol. Les seuls effluents pouvant être souillés sont les eaux pluviales de voiries qui sont collectées par un réseau interne spécifique aboutissant à un bassin de rétention puis traitées sur le site avant rejet dans le réseau public. Le projet ne modifie ni la quantité ni le mode de gestion des eaux pluviales.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une hausse des tonnages de déchets non dangereux produits sur site est envisagée : - 69 tonnes de déchets recyclables/an : carton, papier, palettes, plastique, ferrailles (emballages liés à des opérations de reconditionnement) - 4 tonnes de déchets non recyclables sont également envisagées chaque année : résidus de nettoyage, morceaux de bois, chiffons En tout état de cause, cette faible augmentation ne remettra pas en question les conclusions de l'étude d'impact de 2016.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas l'emprise ou l'apparence du bâtiment actuel. Il ne fera pas l'objet de travaux particuliers.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas l'emprise actuelle du bâtiment et du site. Il ne modifie donc pas l'usage actuel des sols. Il n'a aucun impact sur les activités humaines avoisinantes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'a pas d'incidence environnementale, il entre dans l'enveloppe de ce qui a déjà été autorisé au titre de la réglementation ICPE pour ce site.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

- ① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'établissement KUEHNE+NAGEL de Villeneuve-Saint-Germain ne prévoit aucune modification son entrepôt dans le cadre de l'accueil de ces alcools de bouche. Ces produits seront en effet stockés au sein d'emplacements existants. Les incidences environnementales ne seront donc aucunement modifiées par rapport à l'étude d'impact de 2016.

En ce qui concerne le risque technologique, des modélisations FLUMILOG d'incendie des cellules amenées à stocker les alcools assimilables à des liquides inflammables ont démontré que les effets dangereux étaient circonscrits aux limites de site et que les effets dominos pouvaient être écartés, ce qui ne remet pas en cause les conclusions de l'étude de dangers du site cf. annexes 9 à 10).

L'analyse des impacts et des dangers est détaillée dans le porter à connaissance réalisé dans le cadre du projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . <input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Annexe 8 - Modélisation de l'incendie généralisé de la cellule D <input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9- Modélisation de l'incendie généralisé des cellules B, C et D <input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Modélisation de l'incendie généralisé des cellules C, D et E <input checked="" type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

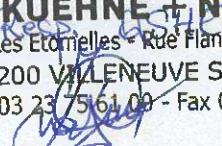
Nom LAHAYE

Prénom Alain

Qualité du signataire Directeur de Site

À Villeneuve Saint Germain

Fait le 0 8 / 0 7 / 2 0 2 4

P.O.
Daniel IVASCU
KUEHNE + NAGEL
Zac Les Etoillettes - Rue Flandres Dunkerque
02200 VILLENEUVE ST GERMAIN
Tél. 03 23 75 61 00 - Fax 03 23 75 61 59


Signature du (des) demandeur(s)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

2

Extensio
n

Nom de la voie

Avenue Joseph Paxton

Code postal

7 7 1 6 4

Localité

FERRIERES EN BRIE

Pays

FRANCE

Tél

164761212

Fax

Courriel

alain.lahaye@kuehne-nagel.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

IVASCU

Prénom Daniel

Qualité

Responsable Qualité, Sécurité, Hygiène, Environnement

Tél

786964537

Fax

Courriel

daniel.ivascu@kuehne-nagel.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

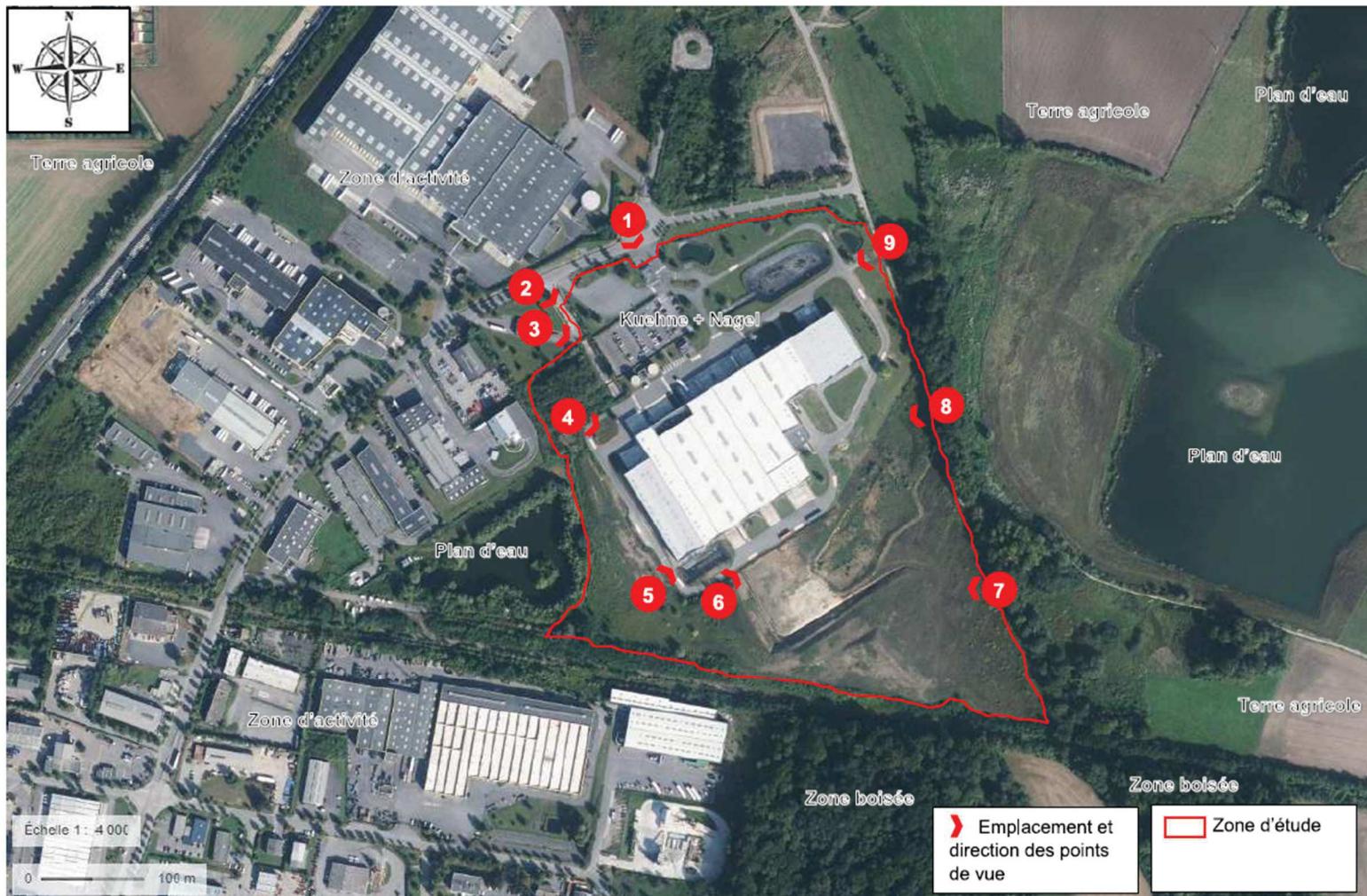
Non concerné.

Annexe 3 : plan de situation



Plan de situation au 1/25 000 (source : Géoportail)

Annexe 4 : photographies des zones d'implantation



Emplacement des prises de vues présentées ci-après



Emplacement de la prise de vue n°1 (20/12/2023)



Emplacement de la prise de vue n°2 (20/12/2023)



Emplacement de la prise de vue n°3 (20/12/2023)



Emplacement de la prise de vue n°4 (20/12/2023)



Emplacement de la prise de vue n°5 (20/12/2023)



Emplacement de la prise de vue n°6 (20/12/2023)



Emplacement de la prise de vue n°7 (20/12/2023)

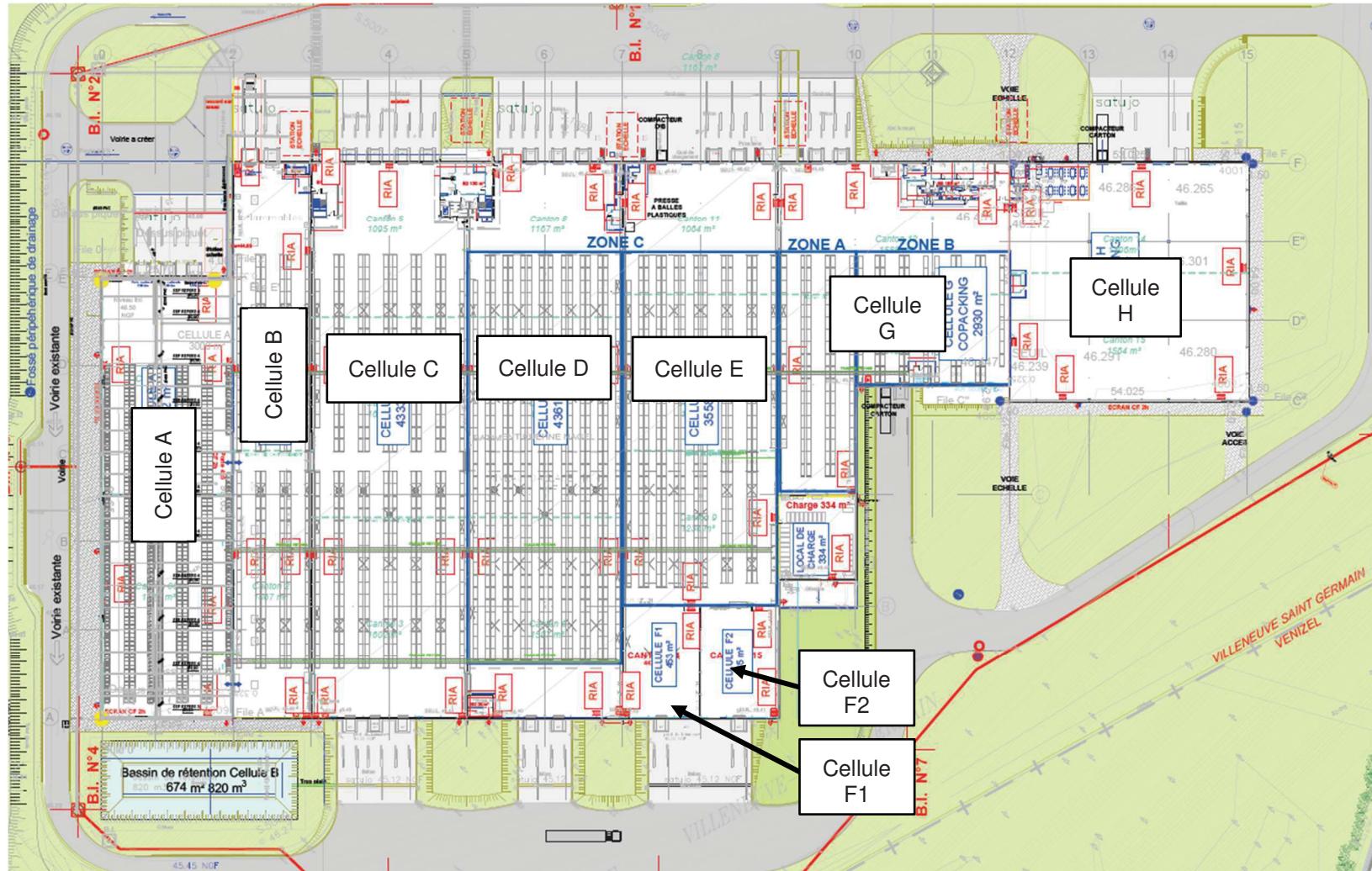


Emplacement de la prise de vue n°8 (20/12/2023)

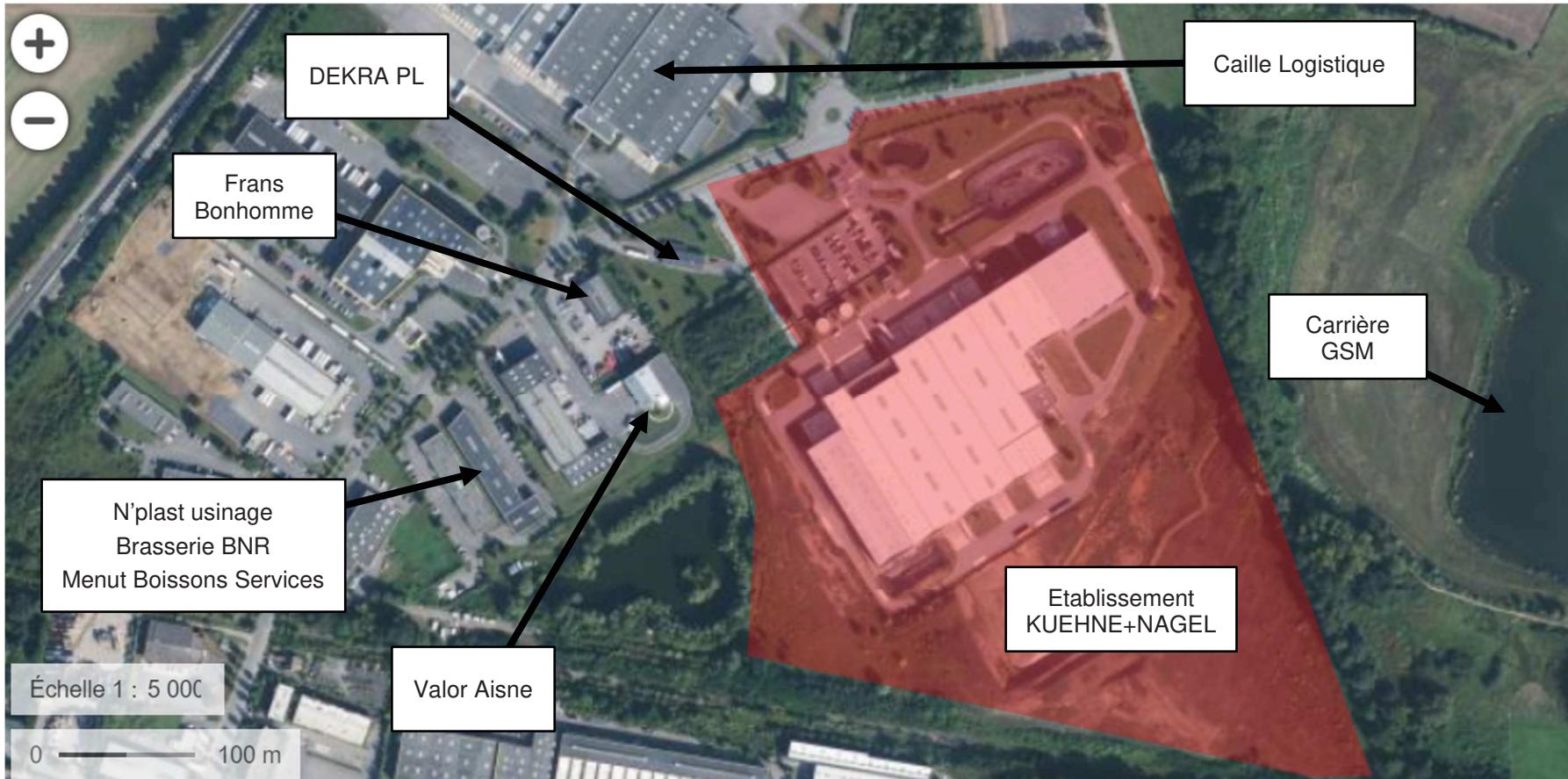


Emplacement de la prise de vue n°9 (20/12/2023)

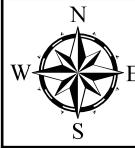
Annexe 5 : plan du projet



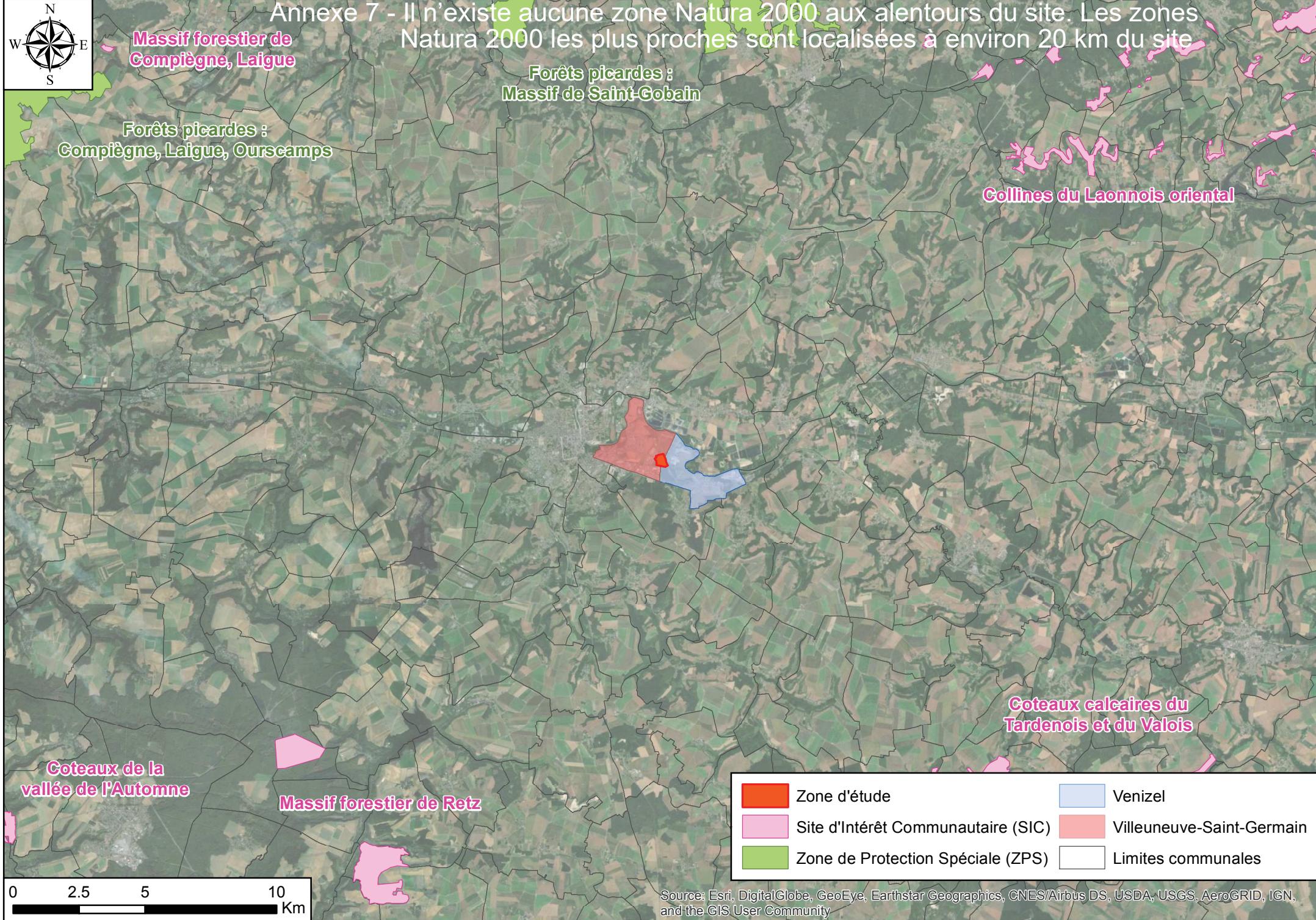
Annexe 6 : vue aérienne des abords du projet



Vue aérienne (1/5000) des abords de l'établissement au 22/09/21 (source : Géoportail)



Annexe 7 - Il n'existe aucune zone Natura 2000 aux alentours du site. Les zones Natura 2000 les plus proches sont localisées à environ 20 km du site



Annexe 8 - Modélisation de l'incendie généralisé de la cellule D

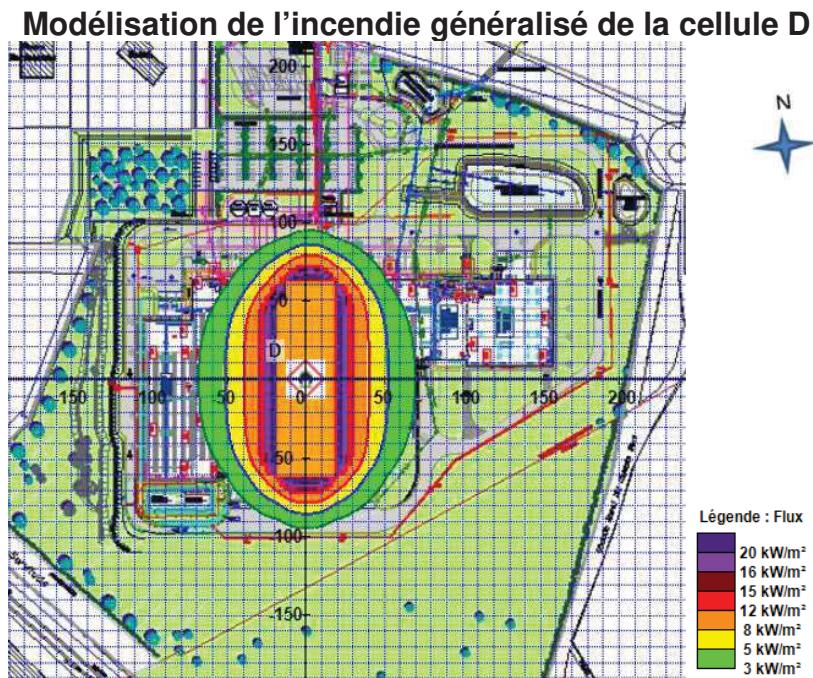


Figure 1 : distances d'effets thermiques - Hcible = 1,8 m. Echelle : 1 carreau = 10 m x 10 m

Incendie de la cellule D	Hcible = 1,8 m			
	Nord	Est	Sud	Ouest
D 8 kW/m ² (m)	18 m	-	18 m	-
D 5 kW/m ² (m)	25 m	-	25 m	-
D 3 kW/m ² (m)	34 m	-	34 m	-
Limite de propriété la plus proche (m)	NS	-	NS	-
Flux LP-Max (kW/m ²)	< 1 kW/m ²	-	< 1 kW/m ²	-
Remarques		Mur REI120 entre cellules D et E. Durée d'incendie > 2h. Risque de propagation non écarté selon la note FAQ propagation_V3 du 11/04/2024		Mur REI120 entre cellules D et C. Durée d'incendie > 2h. Risque de propagation non écarté selon la note FAQ propagation_V3 du 11/04/2024

Incendie de la cellule D	Hcible = 7,2 m (Mi-hauteur de flamme)			
	Nord	Est	Sud	Ouest
D 8 kW/m ² (m)	19 m	23 m	19 m	23 m
Remarques	Local sprinklage – Hcible = 3,09 m à 42 m. Fmax = 1 kW/m ² Local chaufferie gaz/TGBT – Hcible = 5,55 m à 44 m. Fmax = 2 kW/m ² Cuves aériennes – Hcible = 9,9 m à 42 m. Fmax = 1 kW/m ²	Local de charge – Hcible = 8,87 m à 36 m. Fmax = 4 kW/m ²	-	-

Annexe 9- Modélisation de l'incendie généralisé des cellules B, C et D

Modélisation de l'incendie généralisé des cellules B, C et D



Figure 1 : distances d'effets thermiques - Hcible = 1,8 m. Echelle : 1 carreau = 10 m x 10 m

Incendie généralisé des cellules B/C/D	Hcible = 1,8 m			
	Nord	Est	Sud	Ouest
D 8 kW/m ² (m)	18 m	-	19 m	-
D 5 kW/m ² (m)	26 m	-	28 m	-
D 3 kW/m ² (m)	36 m	-	43 m	-
Limite de propriété la plus proche (m)	NS	-	NS	-
Flux LP-Max (kW/m ²)	< 1 kW/m ²	-	< 1 kW/m ²	-
Remarques	-	Mur REI120 entre les cellules D et E. Durée d'incendie > 2h. Risque de propagation non écarté en raison du stockage de la cellule D (liquides inflammables) selon la note FAQ propagation_V3 du 11/04/2024	-	Mur REI120 entre les cellules A et B. Durée d'incendie < 2h. Absence de propagation selon la note FAQ propagation_V3 du 11/04/2024

Incendie généralisé des cellules B/C/D	Hcible = 6,9 m / 11,3 m / 7,2 m (Mi-hauteur de flamme)			
	Nord	Est	Sud	Ouest
D 8 kW/m ² (m)	25 m	-	25 m	-
Remarques	Local sprinklage – Hcible = 3,09 m à 42 m. Fmax = 3 kW/m ² Local chaufferie gaz/TGBT – Hcible = 5,55 m à 44 m. Fmax = 2 kW/m ² Cuves aériennes – Hcible = 9,9 m à 42 m. Fmax = 3 kW/m ²	-	-	-

Annexe 10 - Modélisation de l'incendie généralisé des cellules C, D et E

Modélisation de l'incendie généralisé des cellules C, D et E

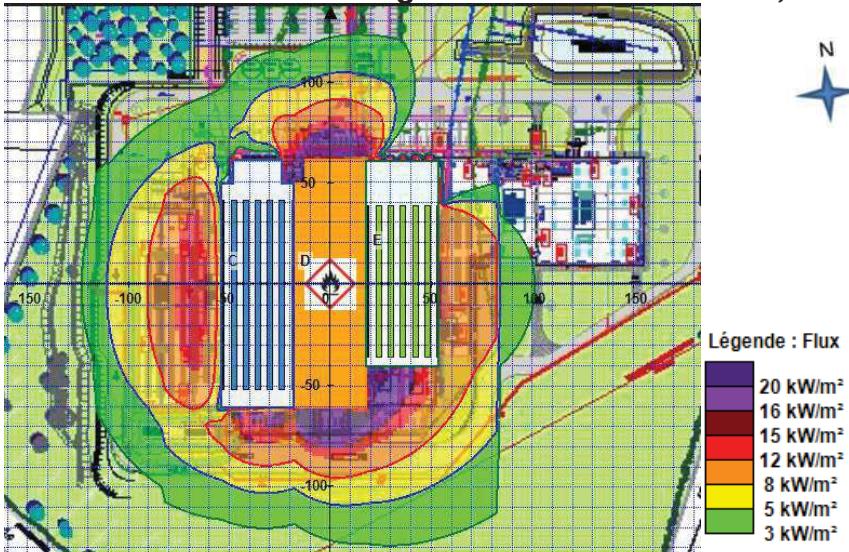


Figure 1 : distances d'effets thermiques - Hcible = 1,8 m. Echelle : 1 carreau = 10 m x 10 m

Incendie généralisé des cellules CDE	Hcible = 1,8 m			
	Nord	Est	Sud	Ouest
D 8 kW/m ² (m)	29 m	-	34 m	-
D 5 kW/m ² (m)	44 m	-	49 m	-
D 3 kW/m ² (m)	61 m	-	67 m	-
Limite de propriété la plus proche (m)	NS	-	NS	-
Flux LP-Max (kW/m ²)	< 1 kW/m ²	-	< 1 kW/m ²	-
Remarques	-	Mur REI120 entre les cellules G et E. Durée d'incendie > 2h. Absence de propagation selon la note FAQ propagation_V3 du 11/04/2024	-	Mur REI120 entre les cellules C et B. Risque de propagation non écarté en raison du stockage de la cellule C(aérosols) selon la note FAQ propagation_V3 du 11/04/2024

Incendie généralisé des cellules C/E/D	Hcible = 7,2 m / 11,3 m / 15,4 m (Mi-hauteur de flamme)			
	Nord	Est	Sud	Ouest
D 8 kW/m ² (m)	30 m	-	36 m	-
Remarques	Local sprinklage – Hcible = 3,09 m à 42 m. Fmax = 4 kW/m ² Local chaufferie gaz/TGBT – Hcible = 5,55 m à 44 m. Fmax = 4,5 kW/m ² Cuves aériennes – Hcible = 9,9 m à 42 m. Fmax = 5 kW/m ²	Local de charge – Hcible = 8,87 m accolé à la cellule E. Durée d'incendie > 2h. Pas de propagation selon la note FAQ propagation_V3 du 11/04/2024	-	-